

**CAISSE POPULAIRE GROUPE
FINANCIER LTÉE**

États financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

États financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers consolidés	
Bilan	3
État du résultat étendu	4
État des variations de l'avoir des membres	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	
1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables	7
2. Estimations et jugements comptables déterminants	17
3. Regroupement d'entreprise	19
4. Encaisse et fonds en dépôt	20
5. Autres actifs	20
6. Placements	20
7. Instruments financiers dérivés	21
8. Prêts aux membres	21
9. Provision pour prêts douteux	23
10. Immobilisations corporelles	26
11. Actifs incorporels	27
12. Autres passifs	27
13. Emprunts de titrisation	28
14. Dépôts des membres	29
15. Impôts sur le revenu	29
16. Parts sociales	32
17. Dépenses de personnel	33
18. Opérations entre apparentés	33
19. Classification des instruments financiers	35
20. Juste valeur des instruments financiers	36
21. Gestion des risques liés aux instruments financiers	38
22. Gestion du capital	45
23. Engagements	45



Tel: 204 956 7200
Fax: 204 926 7201
Toll-Free: 800 268 3337
www.bdo.ca

BDO Canada LLP/s.r.l./S.E.N.C.R.L.
700 - 200 Graham Avenue
Winnipeg MB R3C 4L5 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Caisse Populaire Groupe Financier Ltée

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Caisse Populaire Groupe Financier Ltée (« Caisse »), qui comprennent le bilan consolidé au 30 septembre 2015 et l'état consolidé du résultat étendu, l'état consolidé des variations de l'avoir des membres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction de la Caisse est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisation portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse Populaire Groupe Financier Ltée au 30 septembre 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

BDO Canada p.m.l.

Comptables agréés


Winnipeg (Manitoba)
Le 10 décembre 2015


CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Bilan consolidé

Au 30 septembre	2015	2014
	\$	\$
Actifs		
Encaisse et fonds en dépôt (note 4)	54 046 471	106 423 006
Autres actifs (note 5)	2 603 430	2 075 914
Placements (note 6)	144 578 958	33 346 316
Actif d'impôts différés (note 15)	192 309	139 355
Prêts aux membres (notes 8 et 9)	1 165 350 522	1 028 558 191
Immobilisations corporelles (note 10)	17 555 077	17 408 380
Actifs incorporels (note 11)	5 635 857	4 558 648
	1 389 962 624	1 192 509 810
Passif et avoir des membres		
Impôts à payer	3 141	84 633
Autres passifs (note 12)	6 499 006	6 806 572
Emprunts de titrisation (note 13)	40 549 571	-
Dépôts des membres (note 14)	1 246 844 382	1 100 623 334
Instruments financiers dérivés (note 7)	1 159 802	823 876
Parts sociales (note 16)	1 458 390	1 407 639
	1 296 514 292	1 109 746 054
Engagements (note 23)		
Avoir des membres (note 22)		
Parts sociales (note 16)	10 358 186	9 881 863
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(17 772)	(17 772)
Bénéfices non répartis	83 107 918	72 899 665
	93 448 332	82 763 756
	1 389 962 624	1 192 509 810

Approuvé au nom du conseil d'administration :


 _____ Directeur


 _____ Directrice

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

État consolidé du résultat étendu

Pour l'exercice terminé le 30 septembre	2015	2014
	\$	\$
Revenus		
Intérêts des prêts aux membres	42 395 505	39 902 361
Revenu de placement	3 182 558	3 031 998
	45 578 063	42 934 359
Coûts de financement		
Intérêts versés aux membres	21 372 279	19 947 485
Intérêts des emprunts	494 096	156 415
	21 866 375	20 103 900
Marge financière	23 711 688	22 830 459
Dépenses d'exploitation		
Personnel (note 17)	13 828 016	13 352 338
Administration	4 185 260	3 803 795
Locaux, mobilier et équipement	2 933 980	3 016 666
Sécurité des membres	1 094 312	1 158 152
Organisation	565 103	791 633
	22 606 671	22 122 584
Dépenses d'exploitation brutes	22 606 671	22 122 584
Moins autres revenus	(6 564 774)	(6 662 272)
Dépenses d'exploitation nettes	16 041 897	15 460 312
Résultat net avant provision pour prêts douteux	7 669 791	7 370 147
Provision pour prêts douteux	400 000	360 000
Résultat net avant impôts	7 269 791	7 010 147
Provision pour impôts sur le revenu (note 15)	1 238 427	799 669
Résultat net avant autre élément	6 031 364	6 210 478
Autre élément		
Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses (note 3)	4 176 889	-
Résultat net pour l'exercice	10 208 253	6 210 478
Autres éléments du résultat étendu (déductions faite des impôts)		
Variation des pertes latentes sur les couvertures de trésorerie	-	(2 065)
Total du résultat étendu pour l'exercice	10 208 253	6 208 413

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

État consolidé des variations de l'avoir des membres

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Parts sociales	Bénéfices non répartis	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2013	(15 707)	10 018 983	66 689 187	76 692 463
Total du résultat étendu (perte nette) pour l'exercice	(2 065)	-	6 210 478	6 208 413
Rachat net des parts sociales	-	(214 889)	-	(214,889)
Transfert des éléments de passif	-	77 769	-	77 769
Solde au 30 septembre 2014	(17 772)	9 881 863	72 899 665	82 763 756
Total du résultat étendu pour l'exercice	-	-	10 208 253	10 208 253
Rachat net des parts sociales	-	(302 334)	-	(302 334)
Transfert aux éléments de passif	-	(50 751)	-	(50 751)
Regroupement d'entreprise (note 3)	-	829 408	-	829 408
Solde au 30 septembre 2015	(17 772)	10 358 186	83 107 918	93 448 332

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 30 septembre	2015	2014
	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Résultat net pour l'exercice	10 208 253	6 210 478
Ajustements pour		
Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses	(4 176 889)	-
Intérêts et revenus de placements	(45 584 811)	(42 934 359)
Charge d'intérêts	21 880 506	20 103 900
Amortissement	990 003	1 060 608
Provision pour impôts différés	(50 955)	(49 512)
Provision pour prêts douteux	400 000	360 000
Portion ineffective des swaps	88 717	50 338
Variation nette des autres actifs	(403 116)	(802 990)
Variation nette des impôts à payer	1 159 119	642 747
Variation nette des autres passifs	(364 087)	678 349
Variation des activités des membres (nette)		
Variation des prêts aux membres - déduction faite des remboursements	(63 846 254)	(98 022 997)
Variation des dépôts des membres - déduction faite des retraits	55 542 091	81 387 497
Flux de trésorerie se rapportant aux intérêts et aux impôts		
Intérêts reçus au titre des prêts aux membres	42 084 871	39 430 634
Intérêts reçus au titre des placements	2 853 592	3 301 931
Intérêts versés au titre des dépôts des membres	(20 437 921)	(19 732 135)
Intérêts versés au titre des emprunts	(66 341)	(156 415)
Impôts payés	(1 238 427)	(799 669)
Flux de trésorerie totaux provenant des activités d'exploitation	(961 649)	(9 271 595)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
(Augmentation) diminution nette des placements	(104 966 217)	30 260 265
Achats d'immobilisations corporelles	(697 976)	(489 239)
Achats des logiciels de base et licences	(1 077 209)	(1 392 761)
Flux de trésorerie totaux provenant des activités d'investissement	(106 741 402)	28 378 265
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Augmentation nette des emprunts de titrisation	40 549 571	-
Rachat net de parts sociales ordinaires et de surplus	(302 334)	(214 889)
Flux de trésorerie totaux provenant des activités de financement	40 247 237	(214 889)
Augmentation nette de l'encaisse et quasi-espèces	(67 455 814)	18 891 781
Encaisse provenant du regroupement d'entreprise	15 079 279	-
Encaisse et quasi-espèces, ouverture de l'exercice	106 423 006	87 531 225
Encaisse et quasi-espèces, fermeture de l'exercice	54 046 471	106 423 006
Y compris ce qui suit :		
Encaisse et fonds en dépôt	54 046 471	106 423 006
Emprunts	-	-
	54 046 471	106 423 006

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables

Entité déclarante

La Caisse Populaire Groupe Financier Ltée (la « Caisse ») est constituée en vertu de la *Loi sur les caisses populaires et les crédit unions* de la province du Manitoba (« la Loi »). La Caisse, dont la majorité des membres résident au Manitoba, offre des services bancaires de détail et commerciaux ainsi que des services de gestion de patrimoine. La Caisse compte vingt-sept centres de services à Winnipeg et dans le sud du Manitoba, et son siège social se trouve au 205, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, Canada.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers consolidés le 10 décembre 2015.

Méthode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« CNCI »).

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon la convention du coût historique modifiée par la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente et des instruments financiers dérivés mesurés à la juste valeur.

Les valeurs des états financiers consolidés sont présentées en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle et de présentation de la Caisse.

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à certaines estimations comptables essentielles. Elle contraint également la direction à exercer sa faculté de jugement dans l'application des méthodes comptables de la Caisse. Les domaines impliquant un niveau de décision ou de complexité, ou qui font appel à des hypothèses et des estimations déterminantes pour les états financiers consolidés, sont exposés à la note 2.

Méthode de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Caisse et de ses filiales en propriété exclusive : Télé-Pop Inc., C Finance Inc., Immobilières CSB Inc., et C.C. Prêts et Placements Ltée. Les exercices financiers des filiales en propriété exclusive de la Caisse se terminent le 31 décembre.

Les soldes, transactions, profits et pertes entre sociétés ont été éliminés.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Principales méthodes comptables

Encaisse et quasi-espèces

Pour les besoins de l'état des flux de trésorerie, l'encaisse et les quasi-espèces comprennent l'encaisse et les comptes courants de la Credit Union Central of Manitoba (« CUCM ») et de la Caisse Centrale Desjardins (« CCD ») déduction faite des emprunts qui sont remboursables sur demande.

L'encaisse et les quasi-espèces sont classées dans la catégorie des prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti, lequel équivaut à la juste valeur.

Autres actifs

Les comptes à recevoir sont classés dans la catégorie des prêts et créances et sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement imputables à l'émission de l'instrument. Ils sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins toute perte liée à une dépréciation. La valeur obtenue par le biais de cette méthode se rapproche de la juste valeur.

Placements

Dépôts de liquidité

Ces instruments de dépôt sont classés dans la catégorie des prêts et créances et sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition. Ils sont par la suite comptabilisés au coût amorti, lequel se rapproche de la juste valeur.

Parts

Ces instruments sont classés dans la catégorie disponible à la vente et sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition. Ils sont par la suite comptabilisés à la juste valeur, sauf s'ils ne sont pas cotés sur un marché actif et que la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable auquel cas ils sont comptabilisés au coût.

La variation de la juste valeur, autre que celle découlant du taux d'intérêt calculé selon le taux d'intérêt effectif, est comptabilisée à titre d'élément distinct des autres éléments du résultat étendu.

En cas de diminution significative ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres constituant une indication objective d'une perte de valeur, le montant intégral de la dépréciation, y compris tout montant comptabilisé auparavant en autres éléments du résultat étendu, est comptabilisé au résultat net.

Les achats et les ventes d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés à la date du règlement et toute variation de la juste valeur entre la date de transaction et celle du règlement est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Lors de la vente, le montant détenu dans le cumul des autres éléments du résultat étendu associé à cet instrument est retiré de l'avoir des membres et comptabilisé au résultat net.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Placements (suivi)

Autres

Ces placements sont classés dans la catégorie détenus jusqu'à l'échéance, car ils sont considérés comme des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la direction de la Caisse a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement constatés à la juste valeur, y compris les coûts de transaction directs et cumulés, et ils sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En cas de dépréciation, la perte de valeur figure à titre de diminution de la valeur marchande du placement et est comptabilisée à titre de perte de valeur.

Instruments financiers dérivés et couvertures

Couvertures

La Caisse, conformément à ses stratégies de gestion du risque, a recours à divers instruments financiers dérivés afin de protéger la valeur des prêts aux membres et de se protéger des risques de fluctuation des taux d'intérêt.

La Caisse conclut des ententes de swap de taux d'intérêt afin de protéger la valeur des prêts aux membres et de gérer le risque associé au taux d'intérêt. Ces dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les dérivés qui visent à protéger la valeur des prêts aux membres sont considérés comme des couvertures de juste valeur et sont présentés avec les prêts aux membres. Les dérivés qui servent à gérer le risque associé au taux d'intérêt sont considérés comme des couvertures de flux de trésorerie et figurent au bilan consolidé à titre d'actifs lorsqu'ils ont une juste valeur positive et à titre de passifs s'ils ont une juste valeur négative.

La comptabilité de couverture est appliquée aux actifs financiers et aux passifs financiers lorsque les critères suivants sont intégralement respectés :

- à l'origine de la couverture, il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture ainsi que l'objectif de la Caisse en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture;
- pour les couvertures de flux de trésorerie, une transaction prévue qui fait l'objet de la couverture doit être hautement probable et doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait finalement affecter le résultat;
- l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable;
- l'on s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace à l'origine et demeure telle durant toutes les périodes couvertes. La Caisse a choisi de vérifier l'efficacité de ses couvertures à chaque mois.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Instruments financiers dérivés et couvertures (suivi)

Les couvertures de flux de trésorerie modifient le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable ou l'assurance prévue des passifs à taux fixe. Les couvertures de flux de trésorerie de la Caisse sont principalement des couvertures de dépôts à taux variable.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie qui respectent le critère de documentation des couvertures, les gains et les pertes découlant de la variation de la juste valeur de la portion efficace de l'instrument financier dérivé sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé au résultat, moment auquel cette variation est comptabilisée à titre d'intérêts créditeurs. La portion inefficace est immédiatement comptabilisée au résultat à titre d'autre revenu.

Dans le cas des couvertures de juste valeur qui respectent le critère de documentation des couvertures, les gains et les pertes découlant de la réévaluation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé et du risque associé à l'élément couvert sont immédiatement comptabilisés au résultat à titre d'autre revenu.

Si la Caisse liquide sa position de couverture de manière anticipée, les gains et pertes cumulatifs comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu sont gelés et reclassés de la réserve pour couverture de flux de trésorerie au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres éléments du résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu comprennent les gains et pertes latents des actifs financiers classés dans la catégorie disponible à la vente, de même que la variation de la juste valeur de la portion efficace des couvertures de flux de trésorerie.

Autres instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Lors de leur comptabilisation initiale, la Caisse désigne certains actifs financiers à la juste valeur et les porte au compte de résultat (option de la juste valeur). Cette catégorie d'instruments financiers comprend les swaps de taux d'intérêt qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture. Ces instruments sont évalués à la juste valeur, tant initialement que par la suite. Les coûts de transaction afférents sont passés en charges. Les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur de ces instruments sont portés au résultat net.

Instruments financiers dérivés incorporés

L'option de remboursement anticipé prévue dans les conventions de prêt de la Caisse est considérée comme un instrument financier dérivé incorporé. Puisque les pénalités liées aux différences de taux d'intérêt sont étroitement liées au contrat hôte, il n'est pas nécessaire de les comptabiliser séparément.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Prêts aux membres

Tous les prêts aux membres sont considérés comme des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et sont classés dans la catégorie des prêts et créances.

Les prêts aux membres sont initialement évalués à la juste valeur, déduction faite de la commission de montage et y compris les coûts de transaction engagés, et sont par la suite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur.

Les prêts aux membres sont rapportés à leur valeur recouvrable représentant le montant total du capital, réduit de toute provision pour prêts douteux et majoré des intérêts courus. L'intérêt est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour tous les prêts.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts aux membres comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt. Les soldes à court terme ne font pas l'objet d'une actualisation.

La Caisse évalue en premier lieu si des indications objectives de dépréciation existent pour des actifs financiers individuellement significatifs. Si elle détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, elle inclut cet actif dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. Les actifs soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ou continue de l'être ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif. Les décaissements futurs attendus d'un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires sont estimés d'après les pertes survenues antérieurement.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise. Toute reprise subséquente d'une perte de valeur est comptabilisée au résultat net.

Mauvaises créances radiées

Tel que le détermine la direction et l'approuve le conseil d'administration, les mauvaises créances sont radiées à l'occasion lorsqu'il est raisonnable de penser que la dette pourrait ne pas être recouvrable. Les mauvaises créances sont sorties du bilan en utilisant la provision pour moins-value, si une telle provision a déjà été comptabilisée. Si une provision n'a pas encore été comptabilisée, les radiations sont comptabilisées à titre de charges au résultat net.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement constatées au coût d'achat et par la suite évaluées à leur coût moins l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis. L'amortissement est comptabilisé au résultat net selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des actifs aux taux suivants :

Édifices	2,5 %
Terrain de stationnement	8 %
Mobilier et équipement	10 %
Équipement informatique	10 % à 33 %
Équipement de télécommunication	6,7 % à 10 %
Améliorations locatives	10 % à 20 %

Les méthodes d'amortissement, les durées de vie utile et les valeurs résiduelles sont réévaluées chaque année et rajustées s'il y a lieu.

Actifs incorporels

Logiciels de base et licences

Les logiciels de base acquis et développés à l'interne et les licences sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts des intrants directement attribuables au développement ou à la mise en œuvre de l'actif sont capitalisés s'il est probable que des avantages économiques futurs liés aux dépenses iront à la Caisse et que le coût peut être évalué de façon fiable.

Les actifs incorporels disponibles pour l'usage sont amortis sur leur durée de vie sur une base linéaire à un taux de 10 % à 33 %. La méthode d'amortissement et les durées de vie des actifs sont revues annuellement et ajustées si nécessaire.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'achat de certaines filiales acquises par la Caisse sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments des actifs acquis et des passifs pris en charge. Il est comptabilisé au coût initial diminué de toute perte de valeur subséquente. L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation chaque année ou plus souvent si un événement ou un changement de circonstances pourrait faire passer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») en dessous de sa valeur comptable. Une UGT est le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les soldes d'écarts d'acquisition sont alloués aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation de l'écart d'acquisition est appréciée en comparant la valeur comptable d'une UGT à sa valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente, d'une part, et la valeur d'utilité, d'autre part. Les pertes de valeurs sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent être reprises au cours des périodes ultérieures.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, l'actif est radié en conséquence.

Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, le test de dépréciation est appliqué à l'UGT de l'actif. La Caisse possède une UGT qui fait l'objet d'un test de dépréciation.

Les charges de dépréciation sont incluses au résultat net, sauf dans la mesure où elles annulent des gains auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

Impôts sur le revenu

La charge d'impôts sur le revenu comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils ont trait à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement en avoir des membres ou dans les autres éléments du résultat étendu.

Les impôts exigibles sont comptabilisés au titre des impôts estimatifs à payer ou à recevoir sur le revenu imposable ou la perte fiscale pour l'exercice en cours et tout ajustement apporté aux impôts à payer pour les exercices antérieurs. Les impôts exigibles sont évalués au montant que l'on prévoit recouvrer des administrations fiscales ou payer auprès d'elles. Ce montant est déterminé en tenant compte des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif diffère de sa valeur fiscale sauf pour des écarts temporaires taxables découlant de la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition.

La comptabilisation des actifs d'impôts différés au titre des pertes fiscales non utilisées, des crédits fiscaux et des écarts temporaires déductibles se limite aux cas où il est probable que la Caisse disposera de bénéfices imposables futurs auxquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal qui leur est associé se réalisera.

La valeur des actifs et passifs d'impôts différés est évaluée au montant que l'on prévoit recouvrer des administrations fiscales ou payer auprès d'elles. Ce montant est déterminé en tenant compte des taux d'imposition et des lois fiscales qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture de l'exercice et qui devraient s'appliquer au moment où les passifs / actifs sont réglés / repris.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Passifs financiers

Les dépôts des membres, autres passifs, emprunts de titrisation et les parts sociales sont classifiés comme autres passifs financiers. Les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement imputables à l'émission de ces instruments et par la suite, comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Emprunts de titrisation

Pour les opérations de titrisation, les prêts sont décomptabilisés que lorsque les droits contractuels liés aux flux de trésorerie de ces actifs ont cessé d'exister ou la quasi-totalité des risques et avantages des prêts ont été transférés. Si les critères de décomptabilisation n'ont pas été rencontrés, la titrisation est reflétée comme une opération de financement, le passif correspondant comptabilisé initialement à la juste valeur et ensuite évalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif

Si les critères de décomptabilisation ont été remplis, la titrisation est considérée comme une vente et les prêts hypothécaires sont décomptabilisés.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées au titre de passifs de durée ou de montant incertain découlant de transactions antérieures, y compris d'obligations juridiques ou implicites. La provision est évaluée selon la meilleure estimation possible des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation à la date de clôture.

Parts sociales

Les parts sociales émises par la Caisse sont classées comme étant de l'avoir des membres dans la mesure où elles ne correspondent pas à la définition d'un passif financier.

Les parts sociales sont classées comme passif ou avoir des membres conformément à l'IAS 32 – Instruments financiers : Présentation et l'IFRIC 2 – Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires. Les parts sociales classées comme étant de l'avoir des membres sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les parts sociales classées comme étant des passifs sont initialement comptabilisées à la juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de l'instrument, et par la suite comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, laquelle se rapproche de la juste valeur.

Conformément à l'IFRIC 2, les distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres sont directement comptabilisées dans l'avoir des membres. L'intérêt, les distributions et autres rendements relatifs aux instruments financiers classés comme passifs financiers sont des dépenses, sans tenir compte du fait que ces montants payés sont légalement désignés en tant que distributions, intérêt ou autres.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Constatation des revenus

Les revenus d'intérêts sur les prêts aux membres sont constatés selon la méthode de l'intérêt effectif, à l'exception des prêts douteux. Le montant de la perte de valeur initiale ainsi que tout changement ultérieur sont portés à la provision pour prêts douteux à titre d'ajustement de la provision spécifique.

Les revenus d'intérêts sur les placements sont constatés selon la méthode de l'intérêt effectif, sauf s'ils ont trait aux ajustements apportés aux taux reçus de la CUCM ou de la CCD, ceux-là étant constatés au moment de la perception du paiement.

Les revenus de commissions, frais de service et autres revenus sont constatés aux revenus lorsque le service qui y est associé est fourni ou lorsque le droit de percevoir le revenu est acquis.

Conversion des devises

Les comptes en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens de la façon suivante :

À la date de la transaction, chaque actif, passif, revenu et dépense libellés dans une devise étrangère est converti en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. À la date de clôture, les actifs et les passifs monétaires non réglés sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date et les écarts de conversion qui y sont associés sont comptabilisés au résultat net. Les gains et pertes de change découlant de la conversion des actifs financiers monétaires disponibles à la vente sont traités comme un élément distinct de la variation de la juste valeur et sont comptabilisés au résultat net. Les gains et pertes de change sur les actifs financiers non monétaires disponibles à la vente font partie de l'ensemble des gains et pertes comptabilisés en ce qui a trait à cet instrument financier.

Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale et ne sont pas retraités par la suite. Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur ou à un montant réévalué sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de l'établissement de la valeur et les écarts de conversion qui y sont associés sont comptabilisés dans le résultat net ou dans les autres éléments du résultat étendu, selon la catégorie dans laquelle le gain ou la perte sur l'actif ou le passif non monétaire sous-jacent est comptabilisé.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

Normes, modifications et interprétations non encore entrées en vigueur

Certaines nouvelles normes, modifications et interprétations, publiées et applicables aux exercices comptables de la Caisse ouverts à partir du 1^{er} octobre 2015, n'ont pas été adoptées par anticipation par la Caisse. Les normes, modifications et interprétations pertinentes pour la Caisse sont les suivantes:

- i. La norme IAS 1 – Présentation des états financiers . Les amendements à la norme IAS 1 font une partie d'une grande initiative visant à améliorer les exigences de divulgation dans les états financiers IFRS. Les modifications clarifient l'application de l'importance relative aux notes afférentes aux états financiers, la présentation fournit des options sur l'ordre des postes ou éléments dans les principaux états ainsi que des indications supplémentaires sur la présentation des autres éléments du résultat étendu relativement aux placements comptabilisés en utilisant la méthode de la mise en équivalence. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, l'adoption anticipée étant permise. La Caisse évalue présentement l'incidence de cette norme.
- ii. La norme IFRS 9 - Instruments financiers remplacera la norme IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. La norme IFRS 9 modifie les exigences en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers, la dépréciation et la comptabilité de couverture. La norme IFRS 9 introduit un modèle de perte attendue pour la comptabilisation d'une dépréciation et conserve mais simplifie le modèle d'évaluation mixte et établit trois catégories d'évaluation primaires des actifs financiers : le coût amorti, la juste valeur par le biais du résultat net et la juste valeur par le biais du résultat global. La méthode de classement dépend du modèle d'affaires de l'entité et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. La norme IFRS 9 introduit également un modèle de comptabilité de couverture simplifié qui permettra aux entités de mieux refléter leurs activités de gestion des risques. Les entités sont tenues d'appliquer la norme IFRS 9 pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise. La Caisse évalue présentement l'incidence de cette norme.
- iii. La norme IFRS 7 - Instruments financiers : informations à fournir. Cet amendement s'aligne avec le report de la date d'application de la norme IFRS 9. Au lieu d'exiger le retraitement des états financiers comparatifs, les entités sont autorisées ou tenues de fournir des informations modifiées à la transition de la norme IAS 39 à la norme IFRS 9 en fonction de la date d'adoption et si l'entité choisit de l'appliquer à une période antérieure. La modification entre en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015. La Caisse évalue présentement l'incidence de cette norme.
- iv. La norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. La norme IFRS 15 est basée sur le principe fondamental que l'entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaire à la hauteur du montant de la contrepartie que l'entité s'attend à avoir droit en échange de ses biens ou services. La norme IFRS 15 se concentre sur le transfert du contrôle. La norme IFRS 15 annule et remplace l'ensemble des normes relatives à la comptabilisation des produits qui existait auparavant dans les IFRS. Les entités sont tenues d'appliquer la norme IFRS 15 pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2017, l'adoption anticipée étant permise. La Caisse évalue présentement l'incidence de cette norme.

Aucune autre des nouvelles normes, interprétations ou modifications qui s'appliquent aux exercices comptables de la Caisse ouverts après le 1^{er} octobre 2015 et qui n'ont pas fait l'objet d'une adoption anticipée, ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers futurs de la Caisse.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

2. Estimations et jugements comptables déterminants

La Caisse formule des estimations et des hypothèses pour l'avenir qui ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actifs et de passifs. Ces estimations et ces jugements sont révisés de façon continue et s'appuient sur l'expérience historique et d'autres facteurs, dont l'anticipation d'événements futurs jugée raisonnable compte tenu des circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

L'effet d'un changement d'estimation comptable est comptabilisé de façon prospective en l'incluant au résultat étendu de la période au cours de laquelle le changement a eu lieu, si celui-ci a une incidence sur cette période seulement, ou de la période au cours de laquelle le changement a eu lieu et des périodes futures, si le changement les concerne toutes.

Les estimations et les hypothèses qui présentent un risque significatif d'entraîner des ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice financier sont présentées ci-dessous.

Juste valeur des instruments financiers

La Caisse détermine la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques sont largement tributaires des hypothèses utilisées, notamment les taux d'actualisation et les estimations de flux de trésorerie futurs. À cet égard, il n'est pas toujours possible de justifier les estimations des justes valeurs par rapport aux marchés indépendants et, dans bien des cas, il est possible qu'elles ne puissent pas être réalisées immédiatement.

Les méthodes et les hypothèses appliquées, ainsi que les techniques d'évaluation utilisées, sont présentées à la note 20.

Décomptabilisation des instruments financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels liés aux flux de trésorerie de ces actifs ont cessé d'exister, les actifs ont été transférés ou la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs ont été transférés. Si la Caisse n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs financiers transférés, elle évalue si elle a conservé le contrôle des actifs transférés. Si la Caisse détient encore le contrôle, elle reconnaît l'actif transféré à hauteur de son implication continue. Si la Caisse ne détient plus le contrôle, elle décomptabilise l'actif transféré.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation liée aux dettes a été réglée, rachetée ou a autrement expiré.

Dans le cas où les opérations de titrisation de la Caisse ne donnent pas lieu à un transfert de flux de trésorerie contractuels, la Caisse n'a pas décomptabilisé les actifs concédés et a plutôt enregistré un emprunt de titrisation par rapport à la contrepartie initiale reçue (voir note 13).

Provision pour prêts douteux

En déterminant si une perte de valeur doit être constatée dans l'état du résultat étendu, la Caisse doit juger si des indications objectives de dépréciation existent pour des actifs financiers individuellement significatifs. En l'absence de telles indications, la Caisse exerce sa faculté de jugement pour grouper les prêts aux membres présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires afin de les soumettre collectivement à un test de dépréciation.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

2. Estimations et jugements comptables déterminants (suivi)

En établissant le montant de la provision collective pour pertes sur prêts, la direction a recours à des estimations fondées sur l'expérience historique en matière de perte pour les actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et des indications objectives de dépréciation. De plus amples détails sur les estimations utilisées pour établir le montant de la provision collective pour prêts douteux sont présentés à la note 9.

Impôts sur le revenu

La Caisse évalue périodiquement ses passifs réels et éventuels à l'égard de l'impôt sur le revenu pour tous les exercices devant faire l'objet d'audit en s'appuyant sur les données disponibles les plus récentes. Dans les cas où il est probable qu'un ajustement sera apporté, la Caisse constate sa meilleure estimation du passif fiscal, y compris les intérêts et les pénalités connexes, dans la provision pour impôts de la période en cours. La direction estime qu'elle a adéquatement prévu le résultat probable de ces cas; toutefois, le résultat final peut sensiblement différer du montant inclus dans les passifs fiscaux.

Immobilisations corporelles

La durée de vie utile, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement choisie représentent la meilleure estimation de la Caisse à leur égard et s'appuient sur les normes de l'industrie, l'expérience historique de la direction et d'autres estimations. Ces estimations tiennent également compte de la période et de la répartition des entrées de trésorerie futures.

Écart d'acquisition

La Caisse utilise des projections de flux de trésorerie pour évaluer la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition. Les projections de cinq ans des flux de trésorerie utilisés dans son analyse ont été approuvées par le conseil d'administration. Les hypothèses clés utilisées dans ces projections reflètent l'expérience historique et sont compatibles avec des sources d'information externes. Un taux d'actualisation de 4 % a été appliqué à ses projections de flux de trésorerie.

Le lecteur est prié de noter que cette liste n'est pas exhaustive et que les estimations et les jugements peuvent également toucher d'autres éléments.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

3. Regroupement d'entreprise

Au 1^{er} août 2015, la Caisse a acquis La Salle Credit Union Limited. Chaque part ordinaire émise ou en circulation de La Salle Credit Union Limited a été convertie en une part équivalente de la Caisse.

La Salle Credit Union Limited a été acquis afin de permettre à la Caisse de desservir un plus grand nombre de membres autour de ses emplacements actuels. Le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses provient du fait que les parts de La Salle Credit Union Limited ont été converties en part de la Caisse à la valeur nominale.

La transaction a été comptabilisée en tenant compte de la norme IFRS 3 et en utilisant la méthode de l'acquisition. La juste valeur des actifs nets de La Salle Credit Union Limited au 1^{er} août 2015 est comme suit :

	<u>2015</u>
	\$
Actifs	
Encaisse et fonds en dépôt	15 079 279
Impôts à recevoir	2 184
Autres actifs	124 400
Placements	5 934 018
Investissement nette de baux	3 787 661
Prêts aux membres	68 997 266
Immobilisations corporelles	438 725
Actif d'impôts différés	1 998
	<u>94 365 531</u>
Passifs	
Dépôts des membres	89 302 713
Autres passifs	56 521
	<u>89 359 234</u>
Actifs net	5 006 297
Prix d'achat	<u>829 408</u>
Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses	<u>4 176 889</u>

Les systèmes bancaires et comptables ont été combinés à la date de fusion. Par conséquent, le chiffre d'affaires et le bénéfice ou la perte de La Salle Credit Union Limited n'ont pas pu être divulgués car il n'est pas pratique de le faire. Le chiffre d'affaires et le bénéfice ou la perte de la Caisse combinée en supposant que la fusion ait eu lieu au début de l'exercice financier de la Caisse n'ont également pas été divulgués, puisqu'il n'est pas pratique de le faire.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

4. Encaisse et fonds en dépôt

Les comptes courants de la Caisse sont déposés auprès de la CUCM. Le solde de l'encaisse et des fonds en dépôt comprend 17 448 906 \$ (46 000 254 \$ au 30 septembre 2014) libellés en dollars US.

5. Autres actifs

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Créances	625 719	587 115
Frais payés d'avance	1 977 711	1 488 799
	<u>2 603 430</u>	<u>2 075 914</u>

6. Placements

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Dépôts de liquidité		
Dépôts à terme	<u>115 000 000</u>	-
Parts		
Parts de la CCD	15 266 000	15 266 000
Parts de la CUCM	9 558 000	6 568 000
Autres parts	611 248	563 548
	<u>25 435 248</u>	<u>22 397 548</u>
Autres		
Titres	1 646 499	8 648 774
Débentures municipales	1 341 268	1 476 458
	<u>2 987 767</u>	<u>10 125 232</u>
Intérêts et dividendes courus	<u>1 155 943</u>	<u>823 536</u>
	<u>144 578 958</u>	<u>33 346 316</u>

Dépôts de liquidité

Les dépôts à terme portent des taux d'intérêts variant de 0,60 % à 4,05 % avec des dates d'échéance de 10 ans ou moins.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

6. Placements (suivi)

Parts

Les parts de la CCD et de la CUCM sont émises et remboursables à la valeur nominale. Elles n'ont pas cours séparément sur un marché, mais leur juste valeur est considérée comme étant équivalente à leur valeur nominale puisque les transactions ont lieu à cette valeur de façon régulière et récurrente.

Puisque les services fournis par la CCD et la CUCM sont connexes à ses activités quotidiennes, la Caisse n'entend pas se départir de parts de la CCD et de la CUCM. La décision de verser des dividendes sur ces parts est laissée à la discrétion du conseil d'administration de la CCD et de la CUCM.

Autres

Les titres et les débetures municipales portent intérêt à des taux variant de 3,05 % à 6,5 % (3,25 % à 6,5 % en 2014) et viennent à l'échéance entre décembre 2018 et décembre 2030.

7. Instruments financiers dérivés

La Caisse a conclu des contrats de swap de taux d'intérêt avec la CCD afin de couvrir son exposition aux risques liés à ces taux. Au 30 septembre 2015, la Caisse avait conclu des contrats de swap de taux d'intérêt d'une valeur totale de 17 000 000 \$ de capital théorique selon lesquels elle a convenu de payer à des taux d'intérêt fixes et de percevoir à des taux d'intérêt variables. Ces contrats de swap sont assortis de taux d'intérêt fixe variant de 2,19 % à 4,33 % et arriveront à maturité du mois de mars 2018 au mois d'août 2021.

8. Prêts aux membres

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Consommateurs		
Prêts à terme	36 808 683	34 054 109
Hypothèques	461 918 309	404 821 129
Marges de crédit	33 727 416	26 324 363
Commerciaux		
Prêts à terme	58 600 918	50 647 194
Hypothèques	377 341 598	337 268 054
Marges de crédit	44 442 856	37 338 471
Agricoles		
Prêts à terme	20 931 204	18 218 226
Hypothèques	109 469 688	100 933 225
Marges de crédit	21 732 724	19 029 602
	1 164 973 396	1 028 634 373
Intérêts courus à recevoir	4 460 067	4 146 126
Prêts totaux	1 169 433 463	1 032 780 499
Provision pour prêts douteux (note 9)	(4 082 941)	(4 222 308)
Prêts nets aux membres	1 165 350 522	1 028 558 191

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

8. Prêts aux membres (suivi)

Le solde des prêts aux membres comprend 714 985 \$ (277 376 \$ au 30 septembre 2014) libellés en dollars US.

Cote de solvabilité des prêts

L'évaluation de toutes les sûretés accessoires à la date du bilan s'avère peu pratique en raison de la diversité des actifs et des conditions. Une ventilation des sûretés détenues sur une base de portefeuille est comme suit:

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Prêts non garantis	47 712 184	36 051 281
Prêts garantis par des liquidités ou des dépôts des membres	15 036 595	10 492 027
Prêts garantis par des biens immobiliers	880 103 140	791 266 721
Prêts garantis par des biens mobiliers	115 634 134	108 218 677
Prêts garantis par le gouvernement	110 947 410	86 751 793
	1 169 433 463	1 032 780 499

Concentration de risque

La Caisse est exposée aux regroupements de prêts individuels qui concentrent le risque et créent une exposition à des segments d'activités comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Agriculture		
Production agricole	120 933 107	101 657 397
Élevage de bétail	28 773 466	31 816 444
Commerciaux		
Hébergement et restauration	42 054 922	36 895 259
Construction	82 918 043	49 063 203
Immobilier, location et location à bail	222 321 781	208 618 771
Fabrication	16 043 563	11 274 477
Administration publique	24 950 396	18 894 422

La majorité des prêts aux membres sont accordés à des résidents du sud du Manitoba. Une portion importante du portefeuille de prêts de la Caisse est garantie par des immeubles résidentiels situés dans le sud du Manitoba. Par conséquent, la Caisse est exposée au risque de réduction de la couverture du coefficient prêts-évaluation s'il se produit un déclin du marché des immeubles résidentiels. La réduction du risque de pertes sur prêts dépend surtout de la nature et de la qualité de la garantie obtenue.

Aucun prêt individuel ou groupe de prêts connexes aux membres n'excède les seuils établis par la Caisse aux 30 septembre 2015 et 2014.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

9. Provision pour prêts douteux

La provision pour prêts douteux comprend les éléments suivants :

	2015	2014
	\$	\$
Provision collective	437 164	348 147
Provision spécifique	3 645 777	3 874 161
Provision totale	4 082 941	4 222 308

Au cours des exercices terminés les 30 septembre 2015 et 2014, la Caisse n'a acquis aucun actif en règlement des prêts douteux.

L'activité dans la provision totale pour prêts douteux est la suivante :

	2015			
	Consommateurs	Agricoles	Commerciaux	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2014	207 380	538 152	3 476 776	4 222 308
Regroupement d'entreprise	156 955	-	43 548	200 503
Provision pour prêts douteux pour l'exercice	30 718	(334 709)	703 991	400 000
	395 053	203 443	4 224 315	4 822 811
Prêts radiés	(27 719)	(102 183)	(609 968)	(739 870)
Solde au 30 septembre 2015	367 334	101 260	3 614 347	4 082 941
Solde brut du principal des prêts individuellement douteux au 30 septembre 2015	4 069 462	1 529 707	11 367 933	16 967 102
				2014
	Consommateurs	Agricoles	Commerciaux	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2013	239 538	635 914	3 346 532	4 221 984
Provision pour prêts douteux pour l'exercice	20 437	(97 762)	437 325	360 000
	259 975	538 152	3 783 857	4 581 984
Prêts radiés	(52 595)	-	(307 081)	(359 676)
Solde au 30 septembre 2014	207 380	538 152	3 476 776	4 222 308
Solde brut du principal des prêts individuellement douteux au 30 septembre 2014	2 161 662	3 972 089	24 294 752	30 428 503

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

9. Provision pour prêts douteux (suivi)

Voici une analyse des prêts individuels douteux ou potentiellement douteux, compris dans la provision spécifique en fonction de la période de défaillance :

	2015		2014	
	Valeur comptable	Provision spécifique	Valeur comptable	Provision spécifique
	\$	\$	\$	\$
Période de défaillance				
Moins de 30 jours	26 891	26 891	5 759 451	-
31 à 90 jours	229 932	8 537	585 224	62 156
Plus de 90 jours	14 860 070	3 065 812	13 219 641	3 116 744
Total des prêts douteux en souffrance	15 116 893	3 101 240	19 564 316	3 178 900
Total des prêts douteux non en souffrance	1 850 209	544 537	10 864 187	695 261
Total des prêts douteux	16 967 102	3 645 777	30 428 503	3 874 161

Hypothèses importantes pour la détermination de la provision collective pour prêts douteux

La Caisse a établi la probabilité de perte de valeur sur les prêts qui ne sont pas remboursés conformément aux modalités établies dans le contrat de prêt, ou à l'égard desquels il existe d'autres preuves de perte potentielle comme la restructuration, des pertes d'emploi ou des circonstances économiques. En identifiant la probabilité de perte de valeur attribuable à ces circonstances, la Caisse estime la perte potentielle sur la base du type de prêt, de l'industrie, de l'emplacement géographique, du type de garantie de prêt, de la durée depuis laquelle les prêts sont en souffrance et de son expérience en la matière. Les circonstances peuvent varier d'un prêt à l'autre au fil du temps et se traduire par des pertes de valeur plus ou moins élevées. La méthodologie et les hypothèses utilisées en vue de l'estimation des flux de trésorerie futurs sont revues de manière régulière par la Caisse de façon à réduire tout écart entre les pertes estimées et les pertes réelles.

La provision collective estimative est fondée sur la période des remboursements en souffrance et l'historique des radiations.

Aux fins de la provision collective, les prêts sont classés dans des groupes distincts partageant des caractéristiques de risque similaires, en fonction du type de produit et de garantie.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

9. Provision pour prêts douteux (suivi)

Les prêts en souffrance mais non tenus pour être douteux de façon individuelle et que la Caisse inclut dans son calcul de la provision collective sont les suivants :

				2015
	Consommateurs	Agricoles	Commerciaux	Total
	\$	\$	\$	\$
1 à 30 jours	5 173 713	-	728 180	5 901 893
31 à 90 jours	920 488	284 640	5 590 488	6 795 616
Plus de 90 jours	-	-	-	-
Solde au 30 septembre 2015	6 094 201	284 640	6 318 668	12 697 509

				2014
	Consommateurs	Agricoles	Commerciaux	Total
	\$	\$	\$	\$
1 à 30 jours	2 779 033	97 314	15 786 300	18 662 647
31 à 90 jours	398 762	792 067	286 705	1 477 534
Plus de 90 jours	-	-	-	-
Solde au 30 septembre 2014	3 177 795	889 381	16 073 005	20 140 181

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

10. Immobilisations corporelles

	Terrains	Édifices et terrains de stationnement	Mobilier et équipement	Équipement informatique et de télécommunication	Améliorations locatives	Total
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2013	1 912 661	17 909 494	6 040 169	4 992 890	898 892	31 754 106
Ajouts	-	263 061	35 510	190 668	-	489 239
Cessions	-	-	-	(26 967)	-	(26 967)
Transferts	-	-	2 212	-	(2 212)	-
	1 912 661	18 172 555	6 077 891	5 156 591	896 680	32 216 378
Solde au 30 septembre 2014	1 912 661	18 172 555	6 077 891	5 156 591	896 680	32 216 378
Ajouts	-	25 351	64 628	607 995	-	697 974
Regroupement d'entreprise	2 938	658 387	287 960	349 489	-	1 298 774
Cessions	-	-	-	(115 186)	-	(115 186)
	1 915 599	18 856 293	6 430 479	5 998 889	896 680	34 097 940
<u>Amortissement cumulé</u>						
Solde au 30 septembre 2013	-	4 258 493	4 499 723	4 258 771	766 441	13 783 428
Amortissement	-	427 300	248 425	329 026	46 786	1 051 537
Cessions	-	-	-	(26 967)	-	(26 967)
	-	4 685 793	4 748 148	4 560 830	813 227	14 807 998
Solde au 30 septembre 2014	-	4 685 793	4 748 148	4 560 830	813 227	14 807 998
Amortissement	-	427 273	240 420	275 581	46 728	990 002
Regroupement d'entreprise	-	313 421	227 724	318 904	-	860 049
Cessions	-	-	-	(115 186)	-	(115 186)
	-	5 426 487	5 216 292	5 040 129	859 955	16 542 863
<u>Valeur comptable nette</u>						
Au 30 septembre 2014	1 912 661	13 486 762	1 329 743	595 761	83 453	17 408 380
Au 30 septembre 2015	1 915 599	13 429 806	1 214 187	958 760	36 725	17 555 077

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

11. Actifs incorporels

<u>Coût</u>	Écart	Logiciels	Total
	d'acquisition	de base et licences	
	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2013	1 091 515	3 798 662	4 890 177
Ajouts	-	1 392 761	1 392 761
Cessions	-	-	-
Solde au 30 septembre 2014	1 091 515	5 191 423	6 282 938
Ajouts	-	1 077 209	1 077 209
Cessions	-	-	-
Solde au 30 septembre 2015	1 091 515	6 268 632	7 360 147
<u>Amortissement cumulé</u>			
Solde au 30 septembre 2013	106 519	1 608 700	1 715 219
Amortissement	-	9 071	9 071
Cessions	-	-	-
Solde au 30 septembre 2014	106 519	1 617 771	1 724 290
Amortissement	-	-	-
Cessions	-	-	-
Solde au 30 septembre 2015	106 519	1 617 771	1 724 290
<u>Valeur comptable nette</u>			
Au 30 septembre 2014	984 996	3 573 652	4 558 648
Au 30 septembre 2015	984 996	4 650 861	5 635 857

12. Autres passifs

	2015	2014
	\$	\$
Comptes à payer et charges courues	6 003 631	6 201 993
Items en circulation	495 375	604 579
	6 499 006	6 806 572

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

13. Emprunts de titrisation

Afin de compléter ses stratégies de gestion des risques relatifs au capital, liquidité et taux d'intérêt, la Caisse conclut périodiquement des ententes de transfert d'actifs avec des tiers, lesquelles comprennent la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels assurés par sa participation dans le Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (Programme des TH LNH).

La Caisse a déterminé que les fonds provenant des opérations de titrisation au cours de l'exercice devraient être comptabilisés comme des emprunts de titrisation puisque la Caisse n'a pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires faisant partie de la transaction de titrisation, y compris le paiement du principal par anticipation, le taux d'intérêt et le risque de crédit. Au 30 septembre 2015, la valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels détenus en garantie et du passif correspondant sont les suivants:

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Prêts hypothécaires titrisés	40 549 571	-
Emprunts de titrisation	40 549 571	-
Position nette	-	-

Les emprunts de titrisation représentent le financement garanti par des prêts hypothécaires assurés et assignés dans le cadre du Programme des TH LNH. Puisque la titrisation de prêts hypothécaires ne conduit pas à la décomptabilisation des prêts hypothécaires selon les normes comptables, les produits perçus par la titrisation de ces prêts hypothécaires sont comptabilisés comme des emprunts de titrisation sur le bilan consolidé.

La répartition des emprunts de titrisation est comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Court terme	11 045 679	-
Long terme	29 503 892	-
	40 549 571	-

La Caisse détient huit blocs de créances dans le cadre du Programme des TH LNH portant intérêt de 1,12 % à 1,77 % (2014 – néant). Les dates d'échéances de ces blocs de créances varient d'août 2016 à mai 2020.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

14. Dépôts des membres

	2015	2014
	\$	\$
Comptes chèques	273 920 287	280 303 810
Comptes d'épargne	173 134 817	148 295 202
Dépôts à terme	471 534 725	401 174 952
Régimes enregistrés	318 453 285	262 424 346
	1 237 043 114	1 092 198 310
Intérêts courus à payer	9 801 268	8 425 024
	1 246 844 382	1 100 623 334

Les soldes des comptes chèques et dépôts à terme comprennent 18 410 485 \$ (46 300 552 \$ au 30 septembre 2014) qui seront réglés en dollars US.

Concentration de risque

La Caisse ne détient aucun dépôt provenant de membres individuels ou de groupes de dépôts de membres connexes susceptibles de poser un risque important à la Caisse aux 30 septembre 2015 et 2014.

La majorité des dépôts des membres sont associés à des résidents du sud du Manitoba.

15. Impôts sur le revenu

Les composantes significatives de la provision pour impôts comptabilisée dans le résultat net comprennent les éléments suivants :

	2015	2014
	\$	\$
Provision pour impôts exigibles		
Fondée sur le revenu imposable de l'exercice en cours	1 289 383	849 181
Provision pour impôts différés		
Création et renversement des écarts temporaires	(50 956)	(49 512)
Provision pour impôts totale	1 238 427	799 669

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

15. Impôts sur le revenu (suivi)

Les composantes significatives de l'incidence fiscale des montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu comprennent les éléments suivants :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Impôts différés		
Variation des pertes latentes sur les instruments financiers dérivés	-	462

La provision pour impôts sur le revenu présentée à l'état du résultat étendu est à un taux moins élevé que le taux combiné statutaire fédéral et provincial pour les raisons suivantes :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	%	%
Taux d'imposition combinés statutaires fédéral et provincial	27,0	27,0
Réduction de taux accordée aux caisses populaires	(13,7)	(12,5)
Impôts provincial	0,9	-
Éléments non déductibles et autres items	(3,4)	(3,1)
	<u>10,8</u>	<u>11,4</u>

L'incidence fiscale des écarts temporaires qui donnent lieu à l'actif ou au passif net d'impôts différés est liée à l'amortissement des immobilisations corporelles et les logiciels de base et licences, à la provision pour prêts douteux, l'écart d'acquisition et d'autres provisions aux états financiers consolidés.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

15. Impôts sur le revenu (suivi)

L'activité dans les passifs et actifs d'impôts différés est comme suit :

	2015				
	Solde au 30 septembre 2014	Comptabilisé au résultat net	Comptabilisé directement à l'avoir des membres	Comptabilisé suite au regroupement d'entreprise	Solde au 30 septembre 2015
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs d'impôts différés					
Immobilisations corporelles et logiciels de base et licences	98 006	(46 057)	-	803	52 752
Écart d'acquisition	63 042	4 489	-	-	67 531
Instruments financiers dérivés	17 245	(17 245)	-	-	-
Autres	152 698	8 002	-	-	160 700
	330 991	(50 811)	-	803	280 983
Actifs d'impôts différés					
Provision pour prêts douteux	114 002	(6 564)	-	2 801	110 239
Provision pour dévaluation des placements	349 866	-	-	-	349 866
Montants courus	6 478	-	-	-	6 478
Instruments financiers dérivés	-	6 709	-	-	6 709
	470 346	145	-	2 801	473 292
Actif d'impôts différés net	139 355	50 956	-	1 998	192 309
	2014				
	Solde au 30 septembre 2013	Comptabilisé au résultat net	Comptabilisé directement à l'avoir des membres	Reclassifié de l'avoir des membres au résultat net	Solde au 30 septembre 2014
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs d'impôts différés					
Immobilisations corporelles et logiciels de base et licences	147 272	(49 266)	-	-	98 006
Écart d'acquisition	58 167	4 875	-	-	63 042
Instruments financiers dérivés	31 519	(13 812)	(462)	-	17 245
Autres	143 998	8 700	-	-	152 698
	380 956	(49 503)	(462)	-	330 991
Actifs d'impôts différés					
Provision pour prêts douteux	113 993	9	-	-	114 002
Provision pour dévaluation des placements	349 866	-	-	-	349 866
Montants courus	6 478	-	-	-	6 478
	470 337	9	-	-	470 346
Actif d'impôts différés net	89 381	49 512	462	-	139 355

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

15. Impôts sur le revenu (suivi)

	2015	2014
	\$	\$
Passifs d'impôts différés		
Passifs d'impôts différés à régler dans les prochains 12 mois	160 700	169 896
Passifs d'impôts différés à régler dans plus de 12 mois	120 283	161 095
	280 983	330 991
Actifs d'impôts différés		
Actifs d'impôts différés à régler dans les prochains 12 mois	123 426	120 480
Actifs d'impôts différés à régler dans plus de 12 mois	349 866	349 866
	473 292	470 346
Actif d'impôts différés net	192 309	139 355

16. Parts sociales

	2015	2014
	\$	\$
Passifs		
Parts ordinaires	156 445	145 320
Parts de surplus	1 301 945	1 262 319
	1 458 390	1 407 639
Avoir des membres		
Parts de surplus	10 358 186	9 881 863
	11 816 576	11 289 502

En tant que condition d'adhésion, chaque membre doit acheter une part sociale ordinaire. Aucun membre ne peut détenir plus de 10 % du nombre total de parts émises. Chaque membre de la caisse dispose d'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts qu'il détient.

Parts autorisées

Parts sociales ordinaires

Le capital des parts sociales autorisées est composé d'un nombre illimité de parts sociales dont le prix d'émission par part est d'au moins 5 \$ et qui sont rachetables à la valeur nominale seulement lors du retrait d'un membre.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

16. Parts sociales (suivi)

Les parts sociales ordinaires disponibles aux fins de remboursement sont classées dans la catégorie des passifs. L'écart entre le total des parts sociales et la valeur du passif est classé dans la catégorie de l'avoir des membres.

Les fonds investis par les membres en parts sociales ne sont pas assurés par la Société d'assurance dépôts du Manitoba. Le retrait des parts sociales est assujéti au maintien par la Caisse d'un capital réglementaire adéquat.

Parts sociales de surplus

Les parts sociales de surplus sont émises dans le cadre de paiement de ristournes et/ou dividendes. Elles sont émises uniquement à l'intention des membres de la Caisse au prix de 1 \$ par part et sont rachetables à la valeur nominale à la discrétion de la Caisse. Le retrait des parts sociales de surplus est assujéti au maintien par la Caisse d'un capital réglementaire adéquat; il en est de même pour le paiement de dividendes sur ces parts.

Les parts sociales de surplus disponibles à des fins de rachat sont classées comme un passif. L'écart entre le total des parts sociales de surplus et la valeur du passif est classé dans la catégorie de l'avoir des membres.

Les ristournes et/ou dividendes sont versées à la discrétion du conseil d'administration.

17. Dépenses de personnel

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Salaires et traitements	10 956 386	10 575 786
Avantages sociaux	2 182 329	2 171 422
Autre	689 301	605 130
	<u>13 828 016</u>	<u>13 352 338</u>

18. Opérations entre apparentés

En vertu des IFRS, les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Caisse, directement ou indirectement. Les principaux dirigeants de la Caisse comprennent la direction supérieure et le conseil d'administration.

Le montant total de la rémunération versée aux principaux dirigeants au cours de l'exercice se détaille comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Rémunération		
Salaires et autres avantages sociaux à court terme	<u>1 265 064</u>	<u>1 153 617</u>

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

18. Opérations entre apparentés (suivi)

La rémunération décrite ci-dessus comprend les montants suivants versés aux dirigeants et aux administrateurs de la Caisse à titre d'indemnité pour les dépenses effectuées dans le cadre de leurs fonctions :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Honoraires et indemnités journalières	25 275	33 900
Formation et autres frais	8 748	10 731
	<u>34 023</u>	<u>44 631</u>

En vertu de la politique de la Caisse en matière de prêts consentis aux principaux dirigeants et de réception de dépôts des principaux dirigeants, les prêts et les dépôts doivent être approuvés et acceptés selon les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux membres à l'égard de chaque catégorie de prêt ou de dépôt. Les prêts consentis aux principaux dirigeants et les dépôts reçus des principaux dirigeants se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Prêts consentis aux principaux dirigeants		
Valeur totale des prêts accordés	2 055 867	1 335 592
Intérêts reçus au titre des prêts accordés	47 373	59 325
Valeur totale des prêts non accordés	14 985	101 080
Valeur totale des marges de crédit accordées	72 889	192 913
Intérêts reçus au titre des marges de crédit accordées	1 746	3 776
Valeur inutilisée des marges de crédit	470 611	501 853
Dépôts reçus des principaux dirigeants		
Valeur totale des comptes d'épargne et dépôts à terme	2 309 819	2 445 588
Intérêt total versé sur les comptes d'épargne et dépôts à terme	9 436	18 697

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

19. Classification des instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers de la Caisse par catégorie est la suivante :

	Disponibles à la vente	Détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Le 30 septembre 2015					
Encaisse et fonds en dépôt	-	-	54 046 471	-	54 046 471
Créances	-	-	625 719	-	625 719
Placements (note 6)					
Dépôts à terme	-	-	115 150 787	-	115 150 787
Parts	26 385 258	-	-	-	26 385 258
Titres et débentures					
municipales	-	3 042 913	-	-	3 042 913
Prêts aux membres	-	-	1 165 350 522	-	1 165 350 522
Comptes à payer	-	-	-	(6 499 006)	(6 499 006)
Emprunts de titrisation	-	-	-	(40 549 571)	(40 549 571)
Dépôts des membres	-	-	-	(1 246 844 382)	(1 246 844 382)
Instruments financiers dérivés	-	-	-	(1 159 802)	(1 159 802)
Parts sociales	-	-	-	(1 458 390)	(1 458 390)
	26 385 258	3 042 913	1 335 173 499	(1 296 511 151)	68 090 519
Le 30 septembre 2014					
Encaisse et fonds en dépôt	-	-	106 423 006	-	106 423 006
Créances	-	-	587 115	-	587 115
Placements (note 6)					
Parts	23 125 278	-	-	-	23 125 278
Titres et débentures					
municipales	-	10 221 038	-	-	10 221 038
Prêts aux membres	-	-	1 028 558 191	-	1 028 558 191
Comptes à payer	-	-	-	(6 806 572)	(6 806 572)
Dépôts des membres	-	-	-	(1 100 623 334)	(1 100 623 334)
Instruments financiers dérivés	-	-	-	(823 876)	(823 876)
Parts sociales	-	-	-	(1 407 639)	(1 407 639)
	23 125 278	10 221 038	1 135 568 312	(1 109 661 421)	(59 253 207)

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

20. Juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs sont évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé selon une hiérarchie à trois niveaux; les trois niveaux sont fondés sur l'importance des données utilisées dans le cadre de leur technique d'évaluation respective. La hiérarchie des justes valeurs accorde la plus grande importance aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques (niveau 1) et la moins grande importance aux données non observables (niveau 3). Les niveaux de données sont les suivants :

- Niveau 1 : Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.

Il n'y a pas d'actif ou de passif évalués à la juste valeur et classé au niveau 1.

- Niveau 2 : Prix cotés sur des marchés non actifs ou données qui sont observables directement (c.-à-d., comme des prix) ou indirectement (c.-à-d., dérivées des prix).

Les données du niveau 2 comprennent les prix cotés des actifs qui sont considérés moins actifs. Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur et classés au niveau 2 comprennent les parts et les instruments financiers dérivés.

- Niveau 3 : Données non observables qui sont fondées sur une activité de marché faible ou inexistante et qui sont significatives pour la juste valeur estimative des actifs ou des passifs.

Les actifs et les passifs de niveau 3 comprennent les instruments financiers dont la valeur est déterminée à partir de modèles de cotation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou autres techniques semblables, ainsi que les instruments dont l'établissement de la juste valeur exige que la direction formule des hypothèses et fasse des estimations.

Il n'y a pas d'actif ou de passif évalués à la juste valeur et classé au niveau 3.

Il n'y pas eu de transfert entre les différents niveaux pour les exercices terminés les 30 septembre 2015 et 2014.

Techniques d'évaluation

Le tableau suivant présente les techniques d'évaluation utilisées pour la juste valeur du niveau 2 ainsi que les données d'entrée.

Actifs ou passifs	Techniques d'évaluation et données d'entrée
CUCM, CCD et autres parts	Les parts de CUCM sont sujettes à un mécanisme de rééquilibrage. Les parts de CUCM et CCD sont émises et remboursables à la valeur nominale et n'ont pas de cours sur un marché. Cependant, leur juste valeur est considérée comme étant équivalente à leur valeur nominale puisque les transactions ont lieu à cette valeur de façon régulière et récurrente. Les autres parts sont présentés à la valeur au livre laquelle se rapproche de la juste valeur.
Instruments financiers dérivés	La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

20. Juste valeur des instruments financiers (suivi)

Le tableau suivant présente les actifs et passifs pour lesquels la valeur marchande est présentée dans les notes aux états financiers au 30 septembre 2015.

Actifs ou passifs	Technique d'évaluation	Données d'entrée importantes
Encaisse et fonds en dépôt	La valeur au livre de l'encaisse et fonds en dépôt se rapproche de la juste valeur.	-
Comptes à recevoir	La valeur au livre des comptes à recevoir à court terme (moins de 12 mois) se rapproche de la juste valeur	-
Placements de titres	La valeur au livre des placements de titres se rapproche de la juste valeur tenant compte des dates d'échéance moins de 12 mois.	-
Placements de débetures municipales	La valeur au livre des placements de débetures municipales se rapproche de la juste valeur.	-
Prêts aux membres	La juste valeur des prêts aux membres est calculée selon la méthode des flux de trésorerie anticipés actualisés. Pour déterminer la valeur actualisée, les flux de trésorerie anticipés sont actualisés à partir du taux utilisé pour établir le prix initial de l'actif ou du passif.	Le taux d'actualisation varie entre 2,50 % et 6,39 % selon la période d'échéance des prêts.
Comptes à payer	La valeur au livre des comptes à payer à court terme (moins de 12 mois) se rapproche de la juste valeur	-
Emprunts de titrisation	La juste valeur des emprunts de titrisation est calculée selon la méthode des flux de trésorerie anticipés actualisés. Pour déterminer la valeur actualisée, les flux de trésorerie anticipés sont actualisés à partir du taux utilisé pour établir le prix initial de l'actif ou du passif.	Le taux d'actualisation varie entre 1,64 % et 1,79 % selon la période d'échéance des obligations.
Dépôts des membres	La juste valeur des dépôts des membres aux membres est calculée selon la méthode des flux de trésorerie anticipés actualisés. Pour déterminer la valeur actualisée, les flux de trésorerie anticipés sont actualisés à partir du taux utilisé pour établir le prix initial de l'actif ou du passif.	Le taux d'actualisation varie entre 0,60 % et 2,40 % selon la date de renouvellement des dépôts.
Parts sociales	La valeur au livre des parts sociales se rapproche de la juste valeur.	-

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

20. Juste valeur des instruments financiers (suivi)

Les chiffres suivants représentent les justes valeurs des instruments financiers inscrits et non inscrits au bilan de la Caisse. De plus, la valeur des actifs incorporels tels que les relations avec les membres de longue date n'est pas incluse dans le montant de la juste valeur. La Caisse considère cette valeur comme significative.

	2015			2014		
	Valeur comptable	Juste valeur	Excédent sur la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Excédent sur la valeur comptable
(en milliers)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs						
Encaisse et fonds en dépôt	54 046	54 046	-	106 423	106 423	-
Créances	626	626	-	587	587	-
Placements	144 579	144 797	218	33 346	33 346	-
Prêts aux membres	1 165 350	1 171 588	6 238	1 028 558	1 034 813	6 255
	1 364 601	1 371 057	6 456	1 168 914	1 175 169	6 255
Passifs						
Comptes à payer	6 499	6 499	-	6 807	6 807	-
Emprunts de titrisation	40 550	41 227	677	-	-	-
Dépôts des membres	1 246 844	1 254 649	7 805	1 100 623	1 106 954	6 331
Instruments financiers dérivés	1 160	1 160	-	824	824	-
Parts sociales	1 458	1 458	-	1 408	1 408	-
	1 296 511	1 304 993	8 482	1 109 662	1 115 993	6 331

La sensibilité aux taux d'intérêt est la principale cause des changements touchant la juste valeur des instruments financiers de la Caisse. Les valeurs comptables ne sont généralement pas ajustées de façon à refléter la juste valeur, car il est l'intention de la Caisse de les réaliser avec le temps en les détenant jusqu'à l'échéance.

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Objectifs, politiques et processus généraux

Le conseil d'administration assume la responsabilité globale de l'établissement des objectifs et des politiques de la Caisse en matière de gestion des risques et, bien qu'elle en conserve ultimement la responsabilité, elle a délégué l'autorité de concevoir et d'exécuter les processus qui en assurent la mise en œuvre effective à la direction de la Caisse. Au moyen des rapports trimestriels qui lui sont remis par la direction de la Caisse, le conseil d'administration revoit l'efficacité des processus mis en place et le caractère approprié des objectifs et des politiques qu'il établit.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par la Caisse lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. La Caisse est exposée au risque de crédit résultant des réclamations touchant un débiteur, ou indirectement des réclamations touchant un garant d'obligations de crédit.

Mesure du risque

Les systèmes de classement du risque de crédit sont conçus pour évaluer et quantifier de manière exacte et constante le risque inhérent aux activités de crédit. Pour évaluer le risque, la Caisse considère le caractère du membre, sa capacité de paiement et la valeur de la garantie disponible pour garantir le prêt.

Objectifs, politiques et procédures

Les principes de gestion du risque de crédit appliqués par la Caisse sont guidés par les principes globaux de gestion du risque qu'elle applique. Le conseil d'administration veille à ce que la direction dispose d'une structure, de politiques et de processus lui permettant de gérer le risque de crédit et à ce que les politiques globales y ayant trait soient observées dans le cadre des activités commerciales et des transactions.

Les politiques sur le risque de crédit de la Caisse établissent les exigences minimales pour la gestion de ce risque dans une gamme de contextes transactionnels ou de gestion de portefeuille. Ces politiques comprennent ce qui suit :

- Des énoncés de politiques généraux concernant les prêts, incluant l'approbation des politiques de prêt, l'admissibilité aux prêts, les exceptions aux politiques, les infractions aux politiques, les liquidités, l'administration des prêts, les limites de concentration du crédit et l'évaluation du risque.
- Des limites de prêt incluant les limites établies par le conseil d'administration, la liste des limites fixées et les exemptions liées à l'endettement global.
- Des classifications de sûretés pour prêts qui établissent la classification des prêts, les ratios d'avance de fonds et les périodes d'amortissement.
- Des procédures exposant brièvement les marches à suivre en cas de comptes à découvert, de libération ou de substitution de garanties, de suspension temporaire de paiements et de renégociations de prêts.
- Des contrôles des défaillances touchant les prêts, c'est-à-dire les procédures suivies en cas d'arriérés sur un prêt; et
- Des procédures et des processus de vérification pour les activités de prêt de la Caisse.

En ce qui concerne le risque de crédit, le conseil d'administration reçoit des rapports mensuels qui présentent un résumé des nouveaux prêts, des prêts en défaillance et l'utilisation de découverts. Le conseil d'administration reçoit également chaque trimestre une analyse des prêts douteux et de la provision pour prêts douteux.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale de la Caisse au risque de crédit, qui ne tient compte d'aucune garantie ni d'autres améliorations des termes de crédit, est la suivante :

	2015	2014
	Exposition maximale	Exposition maximale
	\$	\$
Encaisse et fonds en dépôt	54 046 471	106 423 006
Placements	144 578 958	33 346 316
Prêts aux membres	1 165 350 522	1 028 558 191
Prêts non déboursés	19 772 292	74 633 421
Marges de crédit non utilisées	183 923 396	157 019 622
Lettres de crédit en vigueur	6 472 744	2 477 755
	1 574 144 383	1 402 458 311

Des informations détaillées au sujet de la concentration du risque de crédit, des garanties, d'autres améliorations des termes de crédit détenues, et des prêts en souffrance mais non douteux sont présentés aux notes 8 et 9.

Pour l'exercice en cours, le montant des actifs financiers dont les termes ont été renégociés et qui seraient autrement en souffrance ou douteux est peu important.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Caisse ne puisse respecter toutes ses obligations en matière de sorties de liquidités au moment où elles deviendront exigibles. La Caisse réduit ce risque en surveillant de près ses activités de caisse et ses sorties de liquidités prévues de façon à respecter ses obligations au moment où elles deviennent exigibles.

Mesure du risque

L'évaluation de la situation de la Caisse en ce qui a trait aux liquidités reflète les estimations, les hypothèses et les jugements de la direction relatifs aux conditions actuelles et futures propres à une entreprise et à la conjoncture du marché ainsi qu'au comportement connexe de ses clients et contreparties.

Objectifs, politiques et procédures

La structure de gestion des liquidités de la Caisse est conçue de manière à l'assurer de disposer continuellement durant l'exercice de sources adéquates d'argent liquide efficaces et rentables ou de leurs équivalents pour répondre à ses engagements financiers actuels et futurs dans des conditions de stress normales et envisagées.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

Les dispositions de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* exigent que la Caisse maintienne des liquidités à hauteur d'au moins 8 % des dépôts et des emprunts des membres afin d'accommoder les retraits des membres. Au 30 septembre 2015, le taux de liquidité se chiffrait à 11,02 % (10,38 % en 2014).

La Caisse gère le risque de crédit de la façon suivante :

- en surveillant constamment ses flux de trésorerie quotidiens réels et ses flux de trésorerie projetés à plus long terme;
- en surveillant les profils de maturité des actifs et des passifs financiers;
- en maintenant des réserves adéquates, des facilités de liquidités et des réserves d'emprunt; et
- en surveillant les coefficients de liquidité sur une base mensuelle.

Le conseil d'administration reçoit des rapports mensuels ainsi que de l'information sur les soldes de trésorerie afin de surveiller la structure de gestion des liquidités de la Caisse. La Caisse a respecté les exigences de la loi en matière de liquidité pendant tout l'exercice et au 30 septembre 2015.

Voici les éléments du passif financier rendu à l'échéance prévu du contrat :

	2015					
	Valeur comptable	Sortie de trésorerie nominale brute	Moins d'un an	1 à 2 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>(en milliers)</i>						
Comptes à payer	6 499	(6 499)	(6 499)	-	-	-
Emprunts de titrisation	40 550	(40 550)	(1 216)	(16 978)	(22 356)	-
Dépôts des membres	1 246 844	(1 246 844)	(876 310)	(134 502)	(236 032)	-
Parts sociales	1 458	(1 458)	(1 458)	-	-	-
Prêts non déboursés	-	(19 772)	(19 772)	-	-	-
Marges de crédit non utilisées	-	(183 923)	(183 923)	-	-	-
	1 295 351	(1 499 046)	(1 089 178)	(151 480)	(258 388)	-

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

	2014					
	Valeur comptable	Sortie de trésorerie nominale brute	Moins d'un an	1 à 2 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>(en milliers)</i>						
Comptes à payer	6 807	(6 807)	(6 807)	-	-	-
Dépôts des membres	1 100 623	(1 100 623)	(768 003)	(137 684)	(194 936)	-
Parts sociales	1 408	(1 408)	(1 408)	-	-	-
Prêts non déboursés	-	(74 633)	(74 633)	-	-	-
Marges de crédit non utilisées	-	(157 020)	(157 020)	-	-	-
	<u>1 108 838</u>	<u>(1 340 491)</u>	<u>(1 007 871)</u>	<u>(137 684)</u>	<u>(194 936)</u>	<u>-</u>

Le calendrier des marges de crédit non utilisées et des versements sur prêts non déboursés est incertain. Puisque ces paiements intégraux sont laissés à la discrétion des membres, le montant intégral des paiements potentiels a été inclus dans moins d'un an.

La Caisse n'a pas d'engagements importants au titre des dépenses en immobilisation et ces dépenses ne sont pas nécessaires dans le cadre normal de ses activités.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque du marché

Le risque du marché est le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison de facteurs du marché. Les facteurs du marché comptent trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié aux marchés boursiers. La Caisse est exposée au risque du marché dans le cadre de ses activités de gestion des actifs et des passifs. Le niveau de risque du marché auquel elle est exposée varie selon la conjoncture du marché et les attentes touchant les fluctuations futures des prix et des rendements.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est la possibilité de perte financière causée par la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La Caisse est exposée à ce risque en raison de ses activités bancaires classiques, comme l'acceptation de dépôts et le consentement de prêts.

La Caisse vise à gérer le risque de taux d'intérêt du bilan jusqu'à un niveau cible. Elle surveille constamment l'efficacité de ses activités d'atténuation du taux d'intérêt.

Mesure du risque

La situation de la Caisse est évaluée chaque mois. L'évaluation du risque est fondée sur les taux exigés des clients et sur les taux d'établissement des prix pour les transferts de fonds.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

Objectifs, politiques et procédures

La principale source de revenus de la Caisse est la marge financière, c'est-à-dire la différence entre l'intérêt perçu sur les placements et les prêts aux membres et les intérêts versés sur les dépôts des membres. La gestion des actifs et des passifs a pour but de jumeler les montants et les échéances des actifs sensibles aux taux d'intérêt et des passifs sensibles aux taux d'intérêt aux dates de rétablissement des taux d'intérêt, minimisant ainsi les fluctuations de revenu durant les périodes de changement des taux d'intérêt.

Des listes de jumelage et de vulnérabilité aux taux d'intérêt sont préparées régulièrement et surveillées par la direction de la Caisse, et communiquées à la Société d'assurance dépôts du Manitoba conformément à la politique de jumelage de la Caisse. Le conseil d'administration a approuvé cette politique comme l'exigent les règlements d'application de la *Loi*. Au cours des exercices terminés les 30 septembre 2015 et 2014, la Caisse respectait cette politique.

Pour se prémunir contre les importantes fluctuations de revenus pendant les périodes caractérisées par une constante évolution des taux d'intérêt, la Caisse a adopté des politiques pour assurer la meilleure harmonie possible entre la maturité de ses prêts et celle de ses dépôts. Elle négocie également des contrats de swap de taux d'intérêt afin de réduire son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt.

Au 30 septembre 2015, le montant nominal de référence des échanges financiers se chiffrait à 17 000 000 \$. Cependant, ces montants ne sont pas indicateurs d'un risque de crédit sous-jacent. Le risque de crédit est représenté par le coût requis pour remplacer les contrats de swap, lequel est estimé à 1 159 802 \$ au 30 septembre 2015. Ce coût serait engagé seulement en cas d'incapacité de la part de la contrepartie, restreinte aux grandes banques à charte, d'honorer ses obligations contractuelles; il incombe à la direction d'évaluer si une telle incapacité est éloignée et si le risque de crédit associé est minime.

La liste suivante montre la sensibilité de la Caisse aux variations de taux d'intérêt. Les montants associés à des taux d'intérêt variables ou payables sur demande sont classés comme venant à échéance dans les douze mois, peu importe la date d'échéance. Une quantité importante de prêts et de dépôts peut être réglée avant échéance sous réserve du paiement d'une pénalité, mais aucun ajustement n'a été fait pour les remboursements qui peuvent survenir avant l'échéance. Les montants qui ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt sont regroupés, peu importe l'échéance.

Dates d'échéance (en milliers)	Au 30 septembre 2015				Écart entre actifs et passifs \$
	Actifs \$	Actif ententes de SWAP \$	Passifs \$	Passif ententes de SWAP \$	
Sensible au taux d'intérêt					
Variable	520 851	17 000	312 418	-	225 433
0 à 12 mois	228 825	-	404 447	-	(175 622)
Plus de 1 an	581 204	-	370 534	17 000	193 670
Sensible au taux d'intérêt	1 330 880	17 000	1 087 399	17 000	243 481
Non sensible au taux d'intérêt	59 083	-	302 564	-	(243 481)
Total	1 389 963	17 000	1 389 963	17 000	-

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

Les actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt ne peuvent normalement pas être jumelés parfaitement selon le montant ou selon l'échéance. L'un des rôles de la Caisse est de servir d'intermédiaire entre les attentes des emprunteurs et celles des déposants.

Le montant nominal des swaps indiqué dans la liste ci-dessus est ajouté au bilan à titre d'actifs à taux variable d'une valeur de 17 000 000 \$ et de passifs à taux fixe d'une valeur de 17 000 000 \$ au 30 septembre 2015.

La Caisse a eu recours à un logiciel de modélisation financière afin d'effectuer une analyse du risque de variation des taux d'intérêt auquel elle est exposée. Selon cette analyse, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt pourrait entraîner une augmentation de 2 124 000 \$ de la marge financière de la Caisse alors qu'une diminution de 1 % pourrait entraîner une diminution de sa marge financière de 816 000 \$.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque de change

Le risque de change vient de ce que la Caisse exerce ses activités dans diverses devises et convertit des revenus non canadiens à différents moments et à divers taux de change alors que les taux de change sont soumis à des fluctuations défavorables.

Le risque de change de la Caisse est lié aux dépôts en dollars US libellés en dollars US. La direction surveille constamment l'efficacité de ses activités d'atténuation du risque de taux de change et ajuste ses avoirs conformément à la politique.

Mesure du risque

La situation de la Caisse est évaluée quotidiennement. L'évaluation du risque est fondée sur les taux exigés des membres ainsi que sur le coût d'achat des devises.

Objectifs, politiques et procédures

L'exposition de la Caisse aux fluctuations des taux de change devra être contrôlée en limitant son exposition aux devises étrangères non couvertes.

Au cours des exercices terminés les 30 septembre 2015 et 2014, la Caisse respectait la politique en matière d'exposition au risque de change.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque de marché

Le risque de marché correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs découlant des fluctuations des marchés boursiers. La Caisse est exposée à ce risque par le biais de son portefeuille d'actions.

Le conseil d'administration surveille le cours des actions et ajuste le portefeuille chaque trimestre lorsque les placements s'écartent de la politique établie.

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

22. Gestion du capital

Le capital est géré conformément aux politiques établies par le conseil d'administration. La direction considère qu'une solide capitalisation fait partie intégrante de la stratégie de la Caisse. La Caisse s'est dotée d'un plan de gestion du capital afin de prévoir à long terme ses besoins en la matière. Tous les éléments du capital sont surveillés pendant l'exercice et les stratégies de gestion sont modifiées s'il y a lieu.

La Caisse considère que son capital comprend les parts sociales des membres et les bénéfices non répartis, lesquels demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent. Toutes les parts sociales des membres sont comprises dans le calcul du capital, qu'elles soient classées comme passif ou l'avoir des membres au bilan consolidé.

Les règlements applicables en vertu de la *Loi* établissent les exigences suivantes à l'égard du capital :

La Caisse doit maintenir un niveau de capital égal ou supérieur aux exigences qui suivent :

- (a) son avoir des membres ne doit pas être inférieur à 5 % de la valeur comptable de ses actifs;
- (b) ses bénéfices non répartis ne doivent pas être inférieurs à 3 % de la valeur comptable de ses actifs; et
- (c) un capital à plusieurs niveaux ne doit pas être inférieur à 8 % de la valeur pondérée du risque auquel sont exposés ses actifs, tel que le définissent les règlements.

La Caisse a respecté les exigences de la loi en matière de capital au 30 septembre 2015 comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	%	%
Avoir des membres	6,83	7,06
Bénéfices non répartis	5,98	6,11
Capital pondéré	10,83	10,82

23. Engagements

Facilités de crédit

La Caisse dispose d'une marge de crédit approuvée auprès de la CUCM égale à 10 % des dépôts des membres. Les marges de crédit sont garanties par la cession d'actions et de dépôts à la CUCM, ainsi que par la cession de prêts exigibles de la part des membres. Le solde dû au 30 septembre 2015 était de néant (néant au 30 septembre 2014).

La Caisse dispose également d'une limite maximale d'emprunt de 15 000 000 \$ au 30 septembre 2015 auprès de la CCD afin de financer ses opérations actuelles. Toute avance obtenue au moment où les emprunts s'élèvent à plus de 15 000 000 \$ doit être accompagnée d'une garantie de dépôts à terme équivalente au montant excédent 15 000 000 \$. Au 30 septembre 2015, la Caisse avait néant d'emprunts avec la CCD (néant au 30 septembre 2014).

CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2015

22. Engagements (suivi)

Prêts aux membres

Au 30 septembre 2015, les engagements de la Caisse envers ses membres au chapitre des prêts non déboursés, des marges de crédit non utilisées et des lettres de crédit sont les suivants :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Prêts non déboursés	19 772 292	74 633 421
Marges de crédit non utilisées	183 923 396	157 019 622
Lettres de crédit	6 472 744	2 477 755
	<u>210 168 432</u>	<u>234 130 798</u>

Autres

Credit Union Central of Manitoba

En vertu des dispositions d'un accord-cadre de services financiers, la CUCM offre des services bancaires et commerciaux ainsi que d'autres services à la Caisse. Selon cet accord, la Caisse est tenue de verser à la CUCM les droits et cotisations précisés dans l'accord.

La Société d'assurance-dépôts du Manitoba

La Société d'assurance-dépôts du Manitoba (la « Société ») est une société qui assure les dépôts. Conformément à l'obligation légale qui lui est imposée par la Loi, la Société protège les dépôts de tous les membres des credit unions et des caisses populaires du Manitoba. Tel que la Loi le prescrit, la Caisse verse à la Société un prélèvement trimestriel fondé sur un pourcentage des dépôts des membres.